

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Lise LeBlanc	Numéro de permis 2012206	Date d'inspection Le 12 mars 2020	
Nom de l'établissement GARDERIE CHEZ LISE		Numéro de téléphone (506) 382-6845	
Adresse 23 croissant Murielle Dieppe NB E1A 7R3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Les vérifications suivantes ont été faites;

- Accès à l'établissement agréé
- La dernière inspection et le certificat sont affichés à l'entrée.
- Les dossiers administratifs sur les lieux.
- La routine quotidienne
- Les activités planifiés et documentés; Les planifications quotidiennes sont faites. Un rappel de ne pas oublier d'ajouter les objectifs lors la planification. Ma mentor en assurance de la qualité a répondu aux questions de l'exploitante. La mentor en assurance de la qualité a donné des suggestions à l'exploitantes au sujet des planifications pour les scolaires qui sont inscrites dans le manuel de l'exploitant.

Observation des enfants qui sont en groupe de deux (plus petits avec les plus grands pour faire la lecture) et d'autres sont placés individuellement pour faire la lecture.

Aucune autre visite est requise pour le moment.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 12 mars 2020

Date

original signé par
Lise LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 12 mars 2020

Date